

Le Travailleur rural : bulletin
trimestriel de la Fédération
des syndicats de cultivateurs
de la région de Moulins / [...]

Fédération des syndicats de cultivateurs de la région de Moulins.
Le Travailleur rural : bulletin trimestriel de la Fédération des
syndicats de cultivateurs de la région de Moulins / secrétaire de
rédaction Emile Guillaumin. 1906-1911.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

4^e ANNÉE

N^o 16

DÉCEMBRE 1909.

Le Travailleur Rural

Bulletin trimestriel de la Fédération des Syndicats de Cultivateurs
de la région de Moulins

PARAISANT EN MARS, JUIN, SEPTEMBRE & DÉCEMBRE

ABONNEMENTS :

Pour les Syndiqués
0 fr. 60

Pour les non Syndiqués
1 franc.

Prix du Numéro : 0 fr. 25

Les Abonnements se font pour un An, et partent du Numéro de Mars

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin à Émile GUILLAUMIN
Secrétaire de Rédaction, à Ygrande (Allier)

Les Manuscrits ne sont pas rendus

SOMMAIRE

| | |
|---|----------------|
| Procès-verbal des réunions de la Fédération. | |
| Révolutionnaires ! Réformistes ! | M. BERNARD. |
| Echos. | |
| Dans la Presse. A propos de la loi des retraites : Discours de M. | GACON. |
| La loi sur les Habitations à bon marché. | DECHAUD. |
| Quelques mots de réponse à mes amis du <i>Rural</i> . | I. GOVIGNON. |
| Lettre ouverte au camarade Govignon. | E. GUILLAUMIN. |
| COUVERTURE : <i>L'homme de la Terre</i> (Poésie). | G. NIGOND. |
| — Avis divers. — Bibliographie. | |

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions instamment MM. les Abonnés de vouloir bien envoyer, dans le courant de Janvier, le montant de leur abonnement pour 1910. (Mandat-carte ou timbres-poste, de préférence). Nous ne faisons pas de recouvrements. Le service du Journal est supprimé à ceux qui négligent de faire parvenir leurs vingt sous.

AVIS AUX CAMARADES

Le présent Numéro est fait, pour une bonne part, de discussions théoriques plus ou moins abstraites. Ces discussions, certes, ont leur importance, mais elles occupent, cette fois-ci, une place bien grande — trop grande, à notre avis.

C'est la faute des Camarades qui n'ont guère fait parvenir de copie. Nous répétons ce qui a été dit déjà dans le numéro 2 : que tous ceux qui ont quelque chose à signaler, ou une idée à émettre, ne craignent pas de le faire. Nous ne demandons pas d'orthographe, ni de style ; nous demandons des faits — ou des idées neuves. — Que les Camarades, — les Secrétaires de syndicats, en particulier — profitent donc de la saison d'hiver pour envoyer les relations de petits faits de la vie syndicale ou de la vie rurale en dehors du syndicat dans leur commune. Discussions de baux, rapports entre maîtres et métayers, entre métayers et domestiques ou journaliers, tout est intéressant... Car la trame des jours est tissée de ces menus faits qui n'ont l'air de rien et qui ont pourtant une grande importance au point de vue général.

Donc, de la copie pour Mars, n'écrire qu'au recto de chaque feuille, lignes espacées, grandes marges.

AVIS

Les Secrétaires de syndicats qui pourraient retrouver dans leurs groupes quelques exemplaires des numéros 2, 4 et 9, même souillés ou froissés, seraient bien aimables de les apporter à la réunion de Mars de la Fédération ; ils leur seront payés 0 fr. 25 chaque.

Le camarade Michel BERNARD, secrétaire-général de la Fédération, à Bourbon-l'Archambault, est à la disposition des Camarades pour tous renseignements d'administration syndicale et pour aider à la fondation de groupes nouveaux.

On offre à exploiter une Propriété de 14 hectares en Tunisie, terrain défriché et fertile, à proximité d'une rivière poissonneuse, à 1 kilomètre d'un village français. L'exploitant aurait un bail de huit ans. Tous les produits seraient à lui sans qu'il ait à payer de fermage. Il serait seulement tenu de planter chaque année cent arbres, qui seraient payés par le propriétaire.

Si quelque camarade est tenté par cette offre, il n'a qu'à écrire au Secrétaire de rédaction qui le mettra en rapport avec le propriétaire.

Fédération des Syndicats de Cultivateurs

*Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville de Moulins,
le 24 Septembre 1909.*

La séance du matin est ouverte à neuf heures.

On procède à la vérification des mandats. Sont représentés les syndicats ou sections de : Bourbon-l'Archambault, Ygrande, Genetines, Lusigny, Besson, Lafeline, Meillard, Cressanges, Bresnay, Coulandon, Vaumas, Mercy, Bressolles, Tronget, Saint-Léon, Chemilly, Thiel, Doyet, Saligny.

Excusés : Franchesse, Saint-Plaisir, Thionne, Droiturier, Jaligny, St-Gérard-de-Vaux, Châtelus, Neuilly-le-Réal, Monétay-sur-Allier.

Non représentés et non excusés : Lapalisse, Bessay, Treteau, St-Prix, Saint-Ennemond, Toulon.

La démission du syndicat de Barrais-Bussolles est enregistrée. Le syndicat de Billezois est aussi déclaré démissionnaire, pour non paiement des cotisations depuis deux ans.

Le trésorier perçoit les cotisations du semestre et donne connaissance de l'état de la caisse. L'avoir total de la Fédération, en comprenant les recettes du jour, s'élève à 706 fr. 95.

E. Guillaumin fait part ensuite de la situation financière du *Travailleur Rural*. Les recettes de l'année 1909 s'élèvent, à ce jour, en y comprenant le reliquat de 1908, à 896 fr. 45 et les dépenses à 438 fr. 60 ; il y a donc un excédent de recettes de 457 fr. 85.

L'assemblée approuvant unanimement la marche suivie jusqu'ici par le journal, Guillaumin consent à continuer d'en assurer la publication en 1910, aux conditions antérieures.

Le secrétaire général invite les syndicats à prendre les commandes d'engrais d'hiver et à les lui communiquer au plus tôt. Il profite de l'occasion pour recommander de continuer la propagande pour amener les adhérents à profiter de l'avantage des achats en commun.

Une longue discussion s'engage à propos de la loi des retraites qui doit venir prochainement à l'ordre du jour du Sénat. Le projet de la Commission sénatoriale évinçant les métayers et petits cultivateurs, l'assemblée décide d'envoyer immédiatement une protestation signée de tous les délégués présents ; en outre, chaque syndicat fera circuler une pétition demandant que le projet soit modifié de façon à faire participer aux avantages de la loi les travailleurs du sol au même titre que tous les autres travailleurs. Cette pétition sera présentée aux cultivateurs non syndiqués aussi bien qu'aux syndiqués, de façon à recueillir le plus grand nombre possible de signatures.

On décide encore de faire tirer en affiches l'article de E. Guillaumin, *Cultivateurs, en garde !* paru dans le *Travailleur Rural* de septembre et de faire apposer ces affiches dans toutes les communes de la région.

Enfin, Bernard, secrétaire général, est invité à entrer en rapport avec les syndicats de métayers landais, pour les engager à agir de leur côté dans la mesure du possible, car, plus l'action aura d'am-

pleur, plus la classe paysanne aura chance d'obtenir les satisfactions légitimes qu'elle réclame.

La séance est levée à 11 h. $\frac{1}{2}$.

La séance du soir s'ouvre à 1 h. $\frac{1}{2}$.

Sur la proposition de Bernard, l'assemblée décide qu'une brochure de propagande sera publiée et lancée cet hiver par la Fédération. Bernard est chargé de la préparation du manuscrit qui sera soumis, avant d'être imprimé, à l'approbation d'une commission composée de : Depresle (Tronget), Blandin (Thiel) et Pontet (Genettes).

L'assemblée est saisie d'une proposition de plusieurs camarades, tendant à ce que les réunions de la Fédération se tiennent alternativement au siège de chaque groupe syndical. Plusieurs délégués combattent cette proposition alléguant la difficulté qu'il y aurait à se rendre, en un seul jour, dans une localité lointaine et privée de communications, et à s'en retourner le soir. Finalement, il est décidé que les deux réunions annuelles ordinaires continueront de se tenir à Moulins ; mais une enquête sera faite auprès des différents groupes pour voir s'ils sont d'avis d'organiser, en plus, des congrès annuels ou bisannuels qui se tiendraient au siège de l'un des syndicats.

A propos de l'élection récente des délégués ouvriers au Conseil supérieur du Travail, on constate que, faute d'une entente préalable, tous les syndicats se sont abstenus. Il est décidé, en principe, qu'à la prochaine occasion les syndicats voteront pour le Secrétaire général de la Fédération.

Les délégués présents signent la protestation au Sénat.

Puis la séance est levée à 3 h. $\frac{1}{2}$.

Révolutionnaires ! Réformistes !

Comme les politiciens, les syndicalistes ont des couleurs ou, mieux, des appellations qui les classent par fractions.

Je crois que c'est une faute : cette classification est nuisible au développement du syndicalisme parce qu'elle amène parfois des divisions regrettables entre les partis, voir même entre des individus ayant le même idéal social, mais ayant une méthode différente pour la réalisation de cet idéal.

Les uns, les « Révolutionnaires », ne préconisent que l'action directe, réfutant toute participation politique qu'elle qu'elle soit, pour l'avènement de la justice sociale.

Les autres, les « Réformistes », admettent, pour la même fin, l'aide des parlementaires et voient dans le syndicalisme une grande valeur politique.

Ces deux doctrines viennent d'être exposées d'une façon très claire et très précise par deux hommes dont la parole et les écrits font au-

torité dans la classe ouvrière : Victor Griffuelhes et Louis Niel, ex-secrétaires de la C. G. T. Leurs études forment une brochure de 64 pages, intitulée : *Les Objectifs de nos luttes de classes* (1).

Une préface de Georges Sorel en atteste la valeur. « ...Il y a certainement peu de livres aussi utiles à consulter que cette double brochure de Griffuelhes et de Niel, pour qui veut comprendre ce qu'on peut tirer de la pratique syndicale... Les quelques pages qu'on va lire sont pleines d'idées ingénieuses, fortes et fécondes ; il y a là plus à apprendre que dans les œuvres complètes de Léon Bourgeois. »

Puis une piquante charge contre les politiciens : « Les hommes qui s'inspirent de la démocratie, ont peu de goût pour ces luttes prolétariennes qui ne leur offrent pas la perspective des avantages procurés par la politique ; et puis, il est bien plus commode de pérorer dans une réunion électorale que de conduire une grève contre un patron. Bien des fois, on a signalé les grandes analogies qui existent entre les politiciens et ces courtiers qui servent à écouler les valeurs véreuses dans un public de petits bourgeois naïfs ; il leur faut une grande facilité de parole, beaucoup d'aplomb et fort peu de scrupules. Il y a peu de vieux politiciens qui ne soient ce qu'on nomme vulgairement de *vieilles ficelles* ; c'est-à-dire quelque chose comme d'heureux escrocs. »

Cette brochure se compose de deux parties : 1° *Le Syndicalisme révolutionnaire* (2) ; 2° *La Valeur sociale du Syndicalisme* (3).

Je voudrais m'efforcer d'étudier consciencieusement et de montrer les grandes lignes de ces deux méthodes.

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

« Le syndicalisme est le mouvement de la classe ouvrière qui veut parvenir à la pleine possession de ses droits... ; il affirme que cette conquête en vue de réaliser l'émancipation du travail, sera le produit de l'effort personnel et direct exercé par le travailleur.

« A la confiance dans le Dieu du prêtre, à la confiance dans le Pouvoir des politiciens inculquées au prolétaire moderne, le syndicalisme substitue la confiance en soi... »

Ainsi, le syndicalisme n'admet aucune influence extérieure, qu'elle vienne de n'importe où ; pour que le mouvement ait toute sa valeur et puisse aboutir, il est indispensable que les travailleurs n'aient confiance qu'en eux-mêmes.

« ...Mais si le syndicalisme repousse tout mysticisme et toute intervention surnaturelle, tout abandon du salarié s'en remettant à ses gouvernants du soin de réaliser sa part de bonheur, il ne repousse pas les travailleurs imbus d'idées religieuses ou confiants dans la valeur réformatrice des dirigeants.

« S'il les repoussait, il serait la confusion de facteurs différents :

(1) En vente à la Publication Sociale, 16, rue Monsieur-le-Prince, Paris. Franco 0 75.

(2) Victor Griffuelhes.

(3) Louis Niel,

mouvement, action d'une part, classe ouvrière d'autre part. Le syndicalisme est le mouvement, l'action, de la classe ouvrière ; il n'est pas la classe ouvrière elle-même... »

Parlant du *Sillon*, Griffuelhes lui reproche de vouloir « ramener dans le giron romain », les travailleurs qui se laissent prendre « au « langage où se mêlent les conseils à l'organisation et l'invocation « du Christ et du pape... »

Pour le parti socialiste, il n'est pas plus tendre :

Le parti socialiste réclame la paternité de l'action syndicale, alors qu'il n'en est que le filleul ; on serait en droit de dire qu'il en fut le falsificateur. S'il réclame cette paternité, c'est en vue de l'inspirer et de la diriger ; s'il contribue, parfois, à son développement, c'est pour des fins à lui...

Et, enfin, prenant partie contre le gouvernement, il s'exprime ainsi :

« ...Le gouvernement est un chargé d'affaires se donnant pour mission d'intervenir dans tous les actes, dans tous les événements intéressant les hommes. Il veut être l'inspirateur et le bénéficiaire des manifestations qui nous agitent et nous font mouvoir... »

Il nie l'action du gouvernement vers le progrès, vers le mieux être, car, chaque fois :

...qu'il lui arrive — rarement — d'intervenir pour consolider l'un de ces progrès, il ne le fait que sous l'effort persévérant et tenace des futurs intéressés...

« ...Tout ce qui, dans le domaine social, de par les conditions de travail et de vie imposées à l'ouvrier, fait un devoir à celui-ci de réagir, de lutter pour sa propre sauvegarde est saisi, réglementé, réduit, limité, morcelé par l'Etat. De sorte que l'ouvrier doit penser, agir, lutter, travailler selon les règles restrictives de l'Etat.

« ...Non ! Quoiqu'on en dise, l'Etat est un facteur d'oppression... »

Et, comme conclusion à ces critiques contre l'Etat, il cite les paroles de M. Clemenceau prononcées au Sénat, le 17 novembre 1903 :

« L'Etat a une longue histoire toute de meurtre et de sang. Tous les « crimes qui se sont accomplis dans le monde, les massacres, les guerres, « les manquements à la foi jurée, les bûchers, les tortures, tout a été « justifié par l'intérêt de l'Etat, par la raison d'Etat.

« L'Etat a une longue histoire, elle est toute de sang. »

Après avoir présenté ainsi ces critiques, V. Griffuelhes nous montre son plan d'action :

Puisque, « pour le travailleur, rien à attendre du patronat... rien à attendre de l'Etat », il y a donc « opposition existant entre : syndicalisme d'une part, Patronat, Etat de l'autre. De cette opposition résulte la lutte ; le travailleur ne devant compter que sur lui-même agit pour exiger, de l'un, des avantages, de l'autre, des libertés. Semblable résultat ne peut s'obtenir et durer que si l'ouvrier fortement groupé, entraîné par l'action, formule ses propres aspirations, fixe les moyens de les imposer, détermine les conditions de la lutte et arrête la nature de ses efforts... »

Pour lutter victorieusement, il est indispensable que la classe ouvrière soit « organisée en tant que classe », c'est-à-dire que les « groupements issus d'elle ne peuvent comprendre que des salariés... »

Il faut également que le prolétariat s'habitue à cette lutte :

« Le syndicalisme a donc raison de dire que le travailleur sera apte à faire sa révolution le jour où, rendu fort par la série des luttes soutenues, il aura appris à agir et à combattre... »

Puis, passant aux moyens de lutte directe, il en préconise trois : la grève, le sabotage et, comme aboutissant, la grève générale.

« La grève est pour nous l'arme par excellence que la société présente met entre les mains de la classe ouvrière... C'est une arme naturelle de lutte, qui n'a pas été inventée par l'homme, mais que la société porte en elle et impose aux déshérités... Pour qu'elle devienne efficace il faut savoir la manier et, pour cela, la pratique est nécessaire ; il faut avoir confiance dans son outil et dans son arme.. »

« Le sabotage est le contraire de la grève : c'est la lutte s'exerçant dans le travail... Mais le sabotage, pour produire de bons effets, demande « de la part de l'ouvrier une conscience développée, une ténacité extrême et une persévérance calculée... Il y a peu de cas de sabotage consciemment appliqués... »

« La grève générale est l'arrêt de la production totale ; par elle, le prolétaire affirme sa volonté de conquête totale ; il frappe de stérilité et d'impuissance la société actuelle, il en montre la fragilité et atteste la valeur du travail humain, point de départ et d'arrivée de tout mouvement et de toute vie. Elle est appelée à être la fin du rideau d'une scène vieille de nombreux siècles et la levée d'une autre s'ouvrant sur un champ plus vaste et plus fertile... »

Et, après avoir dit ce que devait être le syndicalisme bien compris, il termine par la valeur du syndicalisme.

Cette conclusion serait toute à citer, mais pour ne pas être trop long, je n'en donnerai que quelques passages :

« ...Eh bien ! dans cette période de décomposition morale, au milieu et au-dessus des bassesses humaines, des appétits et des lâchetés, se dresse le syndicalisme. Contre toutes les forces de l'Etat, contre toutes les corruptions politiciennes, contre l'exploitation capitaliste, il convie les travailleurs à la lutte, les appelle à l'action et se montre comme la puissance capable de régénérer le monde. Il est, aujourd'hui, le grand instrument de combat, il sera, demain, le grand rénovateur.

« ...Que l'on songe que nous sommes une force qui monte et qui, en montant, doit lutter contre une force installée au sommet ! Que l'on songe qu'il nous faut faire effort sur nous-mêmes et faire effort contre les adversaires ! Double besogne pénible, difficile, pleines de faiblesses momentanées, passagères. Le syndicalisme ne suit pas une ligne droite, régulière ; sa ligne monte, descend, tourne, retourne pour remonter et redescendre, tout en opérant une ascension continue. Telle est l'image de la vie ouvrière.

« En suivant cette ligne, nous sèmerons des nôtres, arrêtés par un sourire bienveillant et tutélaire du Pouvoir et du Patronat, nous sème-

rons des nôtres, traîtres à leur classe, nous laisserons des nôtres abattus et découragés, nous en laisserons d'autres accablés par les coups de l'adversaire. Et, malgré cela, la classe ouvrière poursuivra son chemin, d'autant plus sûrement que, n'ayant confiance qu'en elle, elle s'habitue à pratiquer toujours davantage *l'Action directe du Syndicalisme Révolutionnaire.* »

LA VALEUR SOCIALE DU SYNDICALISME

Dans son avant-propos, Louis Niel montre le mauvais côté des discussions acerbes entre syndicalistes, socialistes et anarchistes :

La fréquence de ces discussions prouve cependant qu'il y a entre les uns et les autres, non seulement une grande communauté dans le but, mais encore des attitudes communes dans certaines tactiques.

En poursuivant leur but, les syndicalistes, socialistes et anarchistes se rencontrent souvent ; chacun veut affirmer que sa doctrine est « la meilleure ou la seule bonne » ; et ces groupements finissent par se heurter, et des mots méchants sont parfois échangés.

« Parmi les actions qui combattent un même mal ou qui convergent vers un même but, il n'y en a pas de meilleure. Il n'y a que des actions utiles, accomplies, dans leur diversité, par des hommes groupés par leurs intérêts communs, par leurs conceptions politiques, par leurs tempéraments ou leurs caractères, ou par leurs affinités intellectuelles ou morales.

« Les syndicalistes luttent le plus directement possible contre le mal patronal et orientent leur action vers la réalisation de la propriété sociale. Les socialistes luttent sur un autre terrain contre le mal du salariat et orientent leur action vers la propriété collective. Les anarchistes luttent avec d'autres armes et d'autres moyens contre ce mal hideux qu'est l'exploitation de l'homme par l'homme et orientent leur action vers la réalisation de la propriété commune.

« Toutes ces formes d'action existent parce qu'elles répondent à des nécessités, à des possibilités et à des besoins différents. Elles existent parce qu'elles s'adaptent à des caractères divers et à des intelligences inégales. En un mot, elles existent parce qu'elles ne peuvent pas ne pas exister. »

« Toutes ces fractions, tous ces groupements, sont les collaborateurs d'une œuvre commune. Voilà pourquoi toutes nos discussions méchantes, haineuses, quelquefois calomnieuses, inspirées par de sots sentiments de prépondérance impossible, nous font plus de mal que de bien, puisque c'est notre adversaire commun qui en rit. Nous ferions mieux de les cesser. »

La Valeur sociale du Syndicalisme se compose de trois parties : Sa valeur politique, sa valeur économique, sa valeur morale.

Le Syndicalisme a une valeur politique : il peut hâter le vote des réformes comme « celles qui ne peuvent trouver de réalisations que dans une consécration légale ; exemple : l'indemnité des accidents du travail, les retraites ouvrières, etc. »

Il ne faut donc pas « qu'en dehors du syndicat, on se désintéresse de la composition du Parlement. »

« ...En mettant les travailleurs en face de la source même du mal so-

cial ; en leur permettant d'étudier le régime capitaliste dans son origine même — car l'exploitation du prolétariat par le patronat, c'est bien le cœur même du problème — le syndicalisme démontre l'inanité des réformes ou leur insuffisance dans une société bourgeoise et amène fatalement les travailleurs à la nette compréhension de la nécessité d'une transformation sociale. Cet aboutissant du syndicalisme, c'est encore un élément de sa valeur politique. »

« ...Le syndicalisme s'internationalise de plus en plus. »

Les travailleurs de tous les pays se voient quelquefois dans les Congrès internationaux ; ils échangent des idées, s'écrivent.

Par ces manifestations de solidarité « les guerres deviennent impossibles » et le syndicalisme « solutionne ici un des principaux problèmes politiques que toutes les conférences de la Haye seront impuissantes à résoudre. »

Enfin, le syndicalisme « par son agitation incessante, par ses luttes, ses congrès, ses grèves, ses manifestations, ses protestations, ses journaux, ses brochures, etc..., crée une atmosphère de plus en plus impossible à tous les tenants des idées rétrogrades. »

Sa valeur économique... « C'est sa valeur propre, essentielle... »

« ...Le syndicalisme a d'abord un caractère nettement économique dans son origine, sa source, sa cause. Il n'existe pas uniquement, ni même principalement parce qu'il y a des gouvernements. Il n'est pas parce que les gouvernements qui sont à la tête de nos sociétés sont républicains, monarchistes ou autocratiques... Ni parce qu'il y a des papes qui voudraient dominer le monde... Il existe parce que la souveraineté du travail n'est pas établie, ni la justice sociale réalisée... et qu'il est l'instrument nécessaire pour faire obtenir aux travailleurs leur part de bien-être et de liberté... »

« Le syndicalisme est né de l'iniquité économique, source de toutes les autres. Il est le résultat fatal, inévitable de cette iniquité et ne disparaîtra qu'avec elle. Voilà pourquoi, fous sont ceux qui croient le détruire par des mesures politiques ou des persécutions de toute nature. »

« Le jour où des hommes s'emparèrent, par ruse ou par violence, de la propriété ou des instruments de production, qu'ils disposèrent ainsi, à leur gré, de la vie des autres en s'affranchissant eux-mêmes du travail, ce jour-là le patronat se forma et l'iniquité économique commença. » ...Voilà l'origine, la cause essentiellement économique du syndicalisme.

« ...Et cette cause est d'une nature telle que les travailleurs qui, à cause de leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques, répudient le syndicalisme, sont de malheureux inconscients puisqu'ils répudient le moyen le plus immédiat et le plus sûr d'atténuer les maux dont ils souffrent et dont ils se plaignent pourtant tous également. »

« ...Ainsi le syndicalisme est économique dans sa cause et sa forme de constitution. Il l'est conséquemment dans son sujet, c'est-à-dire dans son action... Il poursuit comme fin, la plus juste répartition de la production et les meilleures conditions de travail qu'il sera possible d'obtenir par la suppression du patronat, c'est-à-dire par la substitution de la propriété fraternelle et sociale à la propriété individuelle et capitaliste. »

« ...Voilà la valeur économique du syndicalisme. »

Sa valeur morale :

« ...Le syndicalisme provoque et développe les meilleurs sentiments moraux. En forçant l'ouvrier, l'éternel exploité, à se redresser contre le

patron, l'éternel exploiteur, il fait naître le sentiment de dignité. En élevant la conscience du salarié jusqu'à la conception d'une société sans patronat, il provoque la haine de l'esclavage et l'amour de la liberté... Il développe en eux l'indispensable sentiment de solidarité sans lequel toute vie sociale sera toujours utopique.

« Enfin, le syndicalisme développe, intensifie et épure de plus en plus le sentiment de justice. Car, rien n'est plus de nature à exalter le sentiment de justice que de mettre sous les yeux ou dans le cœur même des travailleurs, la conviction de l'injustice. Et, y a-t-il injustice plus grande, plus évidente, plus réelle, dans une société humaine où le travail seul fait vivre, que de voir ceux qui produisent ce travail, vivre le plus misérablement ou ne pas vivre du tout, à côté de ceux qui vivent somptueusement sans produire le travail ? Et, quel est le milieu qui peut mettre cela en évidence mieux que le syndicalisme ?

Conclusion. — « ...Il résulte que si le syndicalisme ne suffit pas, à lui seul, pour transformer le monde, il est tout de même un facteur précieux, important, du problème social.

« ...Instrument de réforme immédiate, générateur de révolte, source de solidarité... »

J'ai tenu à mettre en évidence les principaux arguments des deux tendances pour que les camarades qui me liront puissent juger par eux-mêmes de la valeur de ces deux doctrines.

Ils remarqueront que les idées exposées ci-dessus ne sont pas si différentes qu'elles puissent amener la division des deux parties ; les unes et les autres convergent vers un même but, vers un même idéal et le chemin à parcourir ne s'en différencie que par quelques points de détail.

Comme l'a dit Niel lui-même : « Le syndicalisme révolutionnaire a des vertus réformistes, puisque le meilleur et le plus clair de ce syndicalisme c'est de produire des réformes au jour le jour, et le syndicalisme réformiste a des vertus révolutionnaires, puisque, dans l'intérêt révolutionnaire du syndicalisme il s'agit pour sauver les réformes légales du naufrage qui les menace. »

Et je crois bien qu'à regarder de près, bien au fond de soi-même, le *vrai syndicaliste* est tantôt révolutionnaire, tantôt réformiste, suivant les moments, les circonstances de la vie.

Alors, pourquoi ces divisions inutiles ? Pourquoi ces « zizanies » sur les mots ? Le mieux, je pense, serait de faire abstraction de ses préférences personnelles et de lutter ensemble contre l'iniquité sociale.

Sur un sujet semblable, E. Guillaumin m'écrivait ainsi tout dernièrement :

« ...Mais, alors que les gens à conscience sociale sont encore si peu nombreux, alors que les bas instincts, l'égoïsme et l'ignorance pèsent si lourd sur le monde, est-il bon de chercher à diviser des gens qui ne sont guère plus heureux les uns que les autres et qui sont animés d'un idéal à peu près semblable ? »

Trop souvent j'ai entendu dire par des camarades quelque peu excités : « Je suis un syndicaliste révolutionnaire et il n'y a que cela de vrai ! ». Quelques heures après, ils filaient doux devant le

patron. Comme il arrive, parfois, que l'ouvrier calme et pondéré est le premier à réclamer la grève.

A mon point de vue, je ne vois donc ni révolutionnaires ni réformistes ; je ne vois dans tous les sincères, que des syndicalistes unis pour réclamer leurs droits.

Quoiqu'il en soit, la brochure que je viens de signaler est bonne à lire et les camarades qui disposent de quinze sous feront bien de se la procurer et de la répandre le plus possible.

M. BERNARD.

Echos

BANQUET SYNDICAL

Le dimanche 28 novembre dernier, avait lieu à Coulandon un banquet qui réunissait tous les cultivateurs syndiqués fêtant le troisième anniversaire de la fondation du syndicat.

Ce fut une belle petite fête familiale : le repas, servi chez le camarade Thévenet, fut copieux et succulent, et le bon vin dérida tous les visages, même les plus austères.

Le bal qui suivit eu un grand succès. Toutes les jeunes filles, tous les jeunes gens y étaient venus, ainsi que beaucoup de dames ; on ne dansait pas, on se bousculait en riant.

Plusieurs fois, le camarade Déforge prit la parole ; et, s'adressant tour à tour aux dames, aux hommes, aux demoiselles et aux jeunes gens, il sut toujours trouver les mots qui vont au cœur ; aussi fut-il chaleureusement applaudi.

D'assister à une fête simple et belle comme celle-ci, cela vous donne de l'espérance et on se dit parfois en ces bons moments : « Qui sait, dans ces cerveaux frustes et bons, l'esprit de solidarité s'accroissant de plus en plus, la bonne harmonie progressant sans cesse, l'entente complète finira peut-être par se faire. Oh ! quels bons jours l'avenir réserve à ceux qui vivront encore ! »

DANS LA NIÈVRE

Voici un fait qui s'est passé dans une localité de la Nièvre et qui nous prouve que les métayers sont partout victimes des mêmes abus de pouvoir.

M. M... est métayer chez M. B... Celui-ci refuse absolument de lui faire des avances au cours de l'année. Cette année, à la Saint-Jean, M... ne peut payer ses domestiques. Les pères de ces derniers font citer conjointement le propriétaire et le métayer devant le juge de paix. B... et M... sont condamnés à payer solidairement les gages des jeunes gens.

Après opposition de B..., un nouveau jugement vient confirmer le premier.

Le propriétaire consent alors à payer la somme demandée, mais il s'empresse de faire saisir la part de grain du métayer, — lequel grain n'était pas encore battu.

Sans doute le métayer est chargé seul des frais d'exploitation, et les gages des domestiques lui incombent en propre, mais cela suffit-il à excuser l'odieux procédé du propriétaire envers un pauvre diable qui cultivait la ferme depuis treize ans... Et cela ne prouve-t-il pas une fois de plus la justesse des réformes demandées par la Fédération, et acceptées par la Commission mixte, réformes qui comprennent justement les *avances obligatoires du maître*, en cours d'année.

DANS LA PRESSE

A propos des Retraites Ouvrières et Paysannes

M. Gacon, sénateur de l'Allier, est intervenu dans la discussion générale de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Voilà la partie de son discours qui a trait aux métayers et petits cultivateurs, — dont il a soutenu les droits au bénéfice de la loi.

Le second point, messieurs, c'est l'accession des métayers, colons partiaires et petits cultivateurs au bénéfice de la loi. Ici encore je touche à l'un des points les plus graves du problème. La question se pose de savoir si la loi s'appliquera à cette catégorie de citoyens. Mais, il me semble, messieurs, qu'il suffit de poser ainsi la question pour trouver aussitôt la réponse. Serait-il possible que nous laissions en dehors de l'application de la loi toute cette masse de travailleurs qui, hier encore salariés, se sont peu à peu élevés — non pas au petit patronat comme on le dit — mais à la condition intermédiaire de petits fermiers, métayers, ou colons partiaires ?

M. Mazière. — Ce sont des travailleurs d'une autre condition, voilà tout !

M. Gacon. — Qu'on ne se méprenne pas sur leur condition. Bien rares sont ceux qui, leur vie durant, ont été métayers ou petits cultivateurs.

La majorité d'entre eux ont commencé par louer leurs services et leurs bras et n'ont que peu à peu amassé de quoi devenir métayers.

M. Maurice Faure. Mais il y a aussi des petits propriétaires qui le restent toute leur vie et n'ont jamais été des salariés. Ils vivent à grand'peine de leur labeur et ils sont très intéressants. La loi leur doit les mêmes avantages qu'aux ouvriers. (Très bien ! très bien !)

M. Eugène Lintilhac. — Mais ils sont compris dans le paragraphe.

M. Gacon. — Je suis persuadé que le Sénat voudra bien entrer dans cette voie lors de la discussion des articles.

Eh quoi ? Parce que, grâce à une sage et lente épargne, ces laborieux ont amélioré leur situation, on oserait, on voudrait les priver des avantages réservés aux ouvriers ? Leur condition est-elle tellement plus sûre et

tellement meilleure que celle de l'ouvrier d'usine, qu'on puisse d'un trait de plume leur refuser ce qu'on accorde à celui-ci ? La condition du métayer est encore moins assurée que celle du journalier, puisque le déficit de la récolte peut le priver de rémunération pour un an. Cela ne serait pas seulement injuste, ce serait encore profondément antidémocratique et profondément impolitique. Souvenez-vous, mes chers collègues, que si les populations de nos campagnes sont venues tardivement à la République, c'est de tout cœur qu'elles lui ont donné leur adhésion. Songez aussi que la République n'est devenue dans le pays un régime vraiment stable qu'au jour précisément où les campagnes se sont ralliées à elle. (Vive approbation). Et aujourd'hui, dans une Assemblée républicaine comme le Sénat, on refuserait d'accorder à nos travailleurs ruraux ce qu'on octroie libéralement et avec justice aux ouvriers des villes ?

J'ai dans la générosité, et dans le bon sens du Sénat une confiance trop grande pour douter un instant que vous traitiez moins bien cette intéressante catégorie de travailleurs. (Très bien !).

Vous savez qu'aux termes de notre proposition les petits fermiers, métayers, cultivateurs et petits patrons sont admis facultativement à opérer des versements pour la retraite et que l'Etat leur garantit sa contribution ordinaire telle que l'édictait l'article 4. Mais une retraite ainsi constituée risquait d'être toujours infime, privée qu'elle était de la contribution patronale. J'ai donc obtenu de mes collègues de la commission que le paragraphe 5 de l'article 6 du projet réservât aux anciens ouvriers une part de l'allocation viagère de 120 fr. promise annuellement à tous les assujettis.

Je crois avoir répondu au vœu de tous ceux qui entretiennent à l'égard de ces populations agricoles une sollicitude particulière et méritée. J'ajoute que les raisons ne manquent pas pour souhaiter faire plus encore lorsque viendra en discussion l'amendement de notre collègue M. Codet. En un temps où tout le monde se plaint de la désertion des campagnes, de la disparition des familles nombreuses, je crois fermement que nous ne devons marchandier à nos travailleurs des champs ni les garanties légales, ni les marques de notre bienveillance. (Nouvelle et vive approbation).

N'oublions pas que nous avons promis, au nom de la République, de doter le pays de retraites paysannes en même temps que de retraites ouvrières.

Ainsi, profitant bien entendu aux métayers comme aux autres cultivateurs, nous aurons fait, messieurs, une loi vraiment féconde et bienfaisante et établie sur des bases qui permettront facilement de l'améliorer dans l'avenir. Après la loi sur les accidents du travail et après celle qui donne à l'infortune et à la vieillesse le droit à l'assistance, notre loi des retraites intéressant plus de quatorze millions de travailleurs marquera une étape heureuse dans la réalisation de l'idéal républicain. Ce sera une loi de concorde et de paix sociale, et par là même une loi d'égalité, de solidarité et de fraternité. (Très bien !)

J'ai confiance qu'avant peu, et grâce au vote que vous allez émettre, la République s'honorera de l'œuvre des retraites ouvrières et paysannes, comme de l'une des créations les plus utiles, les plus durables et les plus généreuses de notre histoire.

(Journal Officiel du 6 novembre 1909).

Le Sénat, dans sa séance du 8 Décembre, par 141 voix contre 137, a repoussé l'amendement Codet et mis les paysans hors la loi.

Mais, rien n'est perdu encore et cette défaite, par une majorité de 4 voix, équivaut presque à une victoire.

La loi reviendra devant la Chambre qui, sans doute, ne se déjugera pas et maintiendra les cultivateurs au nombre des bénéficiaires. Elle retournera devant le Sénat et, à cette seconde et définitive lutte, les vaincus d'hier seront peut-être les vainqueurs.

Métayers et petits fermiers, agissez d'ici là pour aider au succès de votre cause. Par des protestations, par des pétitions couvertes de signatures, signifiez aux Membres de la Haute-Assemblée, que vous entendez être traités sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs et que vous n'accepterez pas d'être évincés comme des parias.

La Loi sur les Habitations à bon marché

Il convient de connaître cette loi au sujet de laquelle les journaux bourgeois ont fait grand bruit, qu'ils ont tenté même de présenter comme un palliatif contre la dépopulation des campagnes.

Bien des mots pour bien peu de chose, au demeurant. Pour être efficace une loi de ce genre devrait fournir au cultivateur les moyens de vivre sur sa terre. Or, que peut-il faire avec la ridicule avance de 1.200 francs qu'on lui consent pour achat de terrain ? Douze cents francs, c'est de quoi acquérir chez nous un demi-hectare de terre, tout au plus. Avec une telle étendue l'ouvrier jouira d'une fameuse sécurité, on en conviendra !

La loi ne semble pas avoir été faite pour autre chose que pour maintenir près du sol une classe de journaliers ruraux, c'est-à-dire pour faire en sorte que la grande propriété trouve toujours à proximité la main-d'œuvre suffisante. Et, encore, il ne paraît pas que chez nous, dans les conditions présentes, les avantages accordés soient de nature à rendre réellement service aux ouvriers à la journée. Les annuités à payer pendant la durée du contrat sont beaucoup trop lourdes pour leur maigre budget.

Quoi qu'il en soit, pour permettre à tous les camarades de juger en connaissance de cause, nous ne pouvons mieux faire que de publier ici, les principaux passages du rapport élaboré par M. Dechaud, maire de Domérat, au nom de la Commission des habitations agricoles à bon marché, Commission instituée par la Fédération des syndicats agricoles de l'arrondissement de Montluçon. Ce rapport a paru dans le numéro du 15 Juin du Travailleur de la Terre, organe de la Fédération. On remarquera qu'en plus de son étude très claire de la loi elle-même, l'auteur a présenté sur la question des prolétaires ruraux des aperçus pleins de bon sens et de raison.

(NOTE DE LA RÉDACTION)

...Une première loi fut sanctionnée le 12 avril 1906, qui avait pour but de favoriser toutes les manifestations de la prévoyance sociale, notamment la construction de maisons salubres à bon marché.

Mais, on s'aperçut vite que cette loi ne donnait pas de résultats bien merveilleux. Et, le 10 avril 1908, on en promulgua une seconde qui accordait un peu plus d'avantages aux habitants des campagnes.

Cependant, je n'ai pu trouver, dans tous les documents que j'ai consultés, aucun pays de culture où l'on ait bénéficié, ou même tenté

de savoir en quoi pouvaient bien consister ces lois dont les journaux parlent souvent et que personne ne comprend ni ne cherche à comprendre.

J'ai eu sous les yeux les textes de ces lois, les circulaires ministérielles et autres instructions qui y sont relatives. Je dois vous confesser que si je n'en avais pas lu et relu les commentaires, si je n'avais pas demandé des explications et au Ministre du Travail, et à l'auteur de la loi, M. Ribot, j'en serais encore à me demander à quoi tout ce fatras administratif pourrait bien aboutir.

...Il faudrait des quantités de commissions comme la nôtre dont le but serait d'éclairer les diverses associations syndicales, de faire toucher du doigt l'intérêt qu'auraient les jeunes ménages à mettre à profit les crédits qui leur sont offerts.

Ces Commissions devraient également faciliter aux intéressés les formalités nombreuses et compliquées qui font trop souvent reculer les campagnards, car ceux-ci n'aiment guère parlementer derrière les guichets des administrations.

Le but de la loi a été d'assurer aux ouvriers, aux travailleurs et aux humbles, non seulement un logement salubre et économique, mais encore la jouissance d'un jardin, d'un lopin de terre, afin de les retenir au foyer familial et, surtout, d'enrayer l'émigration des paysans vers les villes ou vers les grands centres industriels.

Dans les communes rurales, depuis le perfectionnement du machinisme agricole, les cultivateurs journaliers ont à peu près disparu. S'ils profitent d'un salaire relativement élevé pendant la saison des grands travaux, ils restent ensuite la moitié de l'année à végéter avec un gain insuffisant, si, toutefois, ils trouvent à s'occuper.

Aussi, lorsqu'ils rentrent du régiment ou dès qu'ils sont mariés, ils cherchent à se caser. Se caser, dans le langage actuel des habitants des campagnes, veut dire tâcher d'avoir un emploi dans une administration, une place dans les chemins de fer, dans les usines, etc.

L'exemple est constant de ceux qui ont quitté la charrue pour aller où la vie était plus et mieux assurée et où, souvent, l'espoir d'une retraite les tranquillise pour leurs vieux jours.

...Je vais énumérer succinctement les conditions d'application de la loi, passant sous silence les avantages s'appliquant à l'habitation collective, qui ne sauraient intéresser que les sociétés de constructions à bon marché et les habitants des villes.

Donc l'Etat, par l'intermédiaire des sociétés de crédit et des caisses d'épargne, consent des avances hypothécaires aux ouvriers qui désirent bâtir eux-mêmes leur maison, d'après leurs propres convenances et sur le terrain qu'ils ont choisi. Je dois ajouter qu'ils peuvent également, aux conditions stipulées par la loi, acquérir des maisons construites.

Une des premières conditions pour acheter ou construire est d'avoir une somme équivalente au cinquième du prix de l'immeuble à acquérir ou à construire ; c'est-à-dire que si l'on désire devenir propriétaire d'un immeuble de 3.000 francs, il faudra disposer de 600 francs.

Il n'est pas permis d'acquérir un terrain ayant plus d'un hectare

et le montant de l'acquisition de ce terrain ne peut être supérieur à 1.200 francs.

Ne peuvent bénéficier de la loi que les maisons qui coûteront moins de 3.000 francs dans les communes au-dessous de 1.000 habitants, moins de 4.300 dans les communes de 1.000 à 2.000, etc., le chiffre augmentant progressivement selon l'importance de la population.

S'il s'agit d'une maison construite antérieurement, sa valeur locative ne doit pas dépasser 168 francs dans les plus petites communes, 240 francs dans les suivantes, etc.

Enfin, l'emprunteur doit fournir un relevé de ses contributions, attestant que la maison qu'il habite est d'un loyer inférieur d'un tiers au moins à celle qu'il désire acquérir ou construire.

Ceux qui possèdent déjà un lopin de terre peuvent l'agrandir ou construire en bénéficiant de la loi, mais la valeur de leur terrain vient en déduction de la somme qu'il leur est permis d'emprunter.

Les acquéreurs ou constructeurs de maisons seront dans l'obligation de passer des contrats d'assurances temporaires avec versement d'une prime unique, ayant pour but de garantir à la mort de l'assuré, si elle survenait dans la période d'années déterminées, le paiement de tout ou partie des annuités restant à échoir.

Le montant de la prime unique et des autres frais viennent en augmentation du prix de construction ou d'acquisition dans les proportions suivantes : Pour un emprunteur âgé de 25 ans, 8,15 % pour un emprunt de quinze ans, 10,25 pour un emprunt de vingt ans, 12,30 pour un emprunt de vingt-cinq ans.

La prime augment naturellement avec l'âge de l'assuré jusqu'à s'élever, pour un homme de quarante ans, à 9,55 %, emprunt de quinze ans, 13,10, emprunt de vingt ans, 16,80, emprunt de vingt-cinq ans.

Il est évident que le candidat à l'assurance doit se soumettre aux formalités d'usage, c'est-à-dire aux constatations médicales qui lui seront prescrites.

L'acquéreur doit s'engager à cultiver lui-même son terrain ou à le faire cultiver par les membres de sa famille.

Moyennant les engagements et conditions que je viens d'énumérer, tout travailleur peut devenir propriétaire d'un terrain et de son logement et, s'il vient à mourir avant l'expiration de son contrat d'assurances, serait-ce un an après la signature du contrat, sa famille n'a plus d'annuités à payer. Elle possède en toute propriété les immeubles acquis sous les auspices de la loi sur les habitations à bon marché.

L'Etat ne prête pas directement aux particuliers, il prête aux sociétés de crédit qui se constituent en vue de faire les avances pour les acquisitions et constructions. Les prêts de l'Etat aux sociétés sont consentis au taux de 2 %, mais les emprunteurs doivent payer 3 % ; les sociétés prélevant 1 % pour leurs frais d'administration.

Les caisses d'épargne ordinaires sont autorisées à prêter directement au taux de 2 % lorsque les emprunteurs remplissent les conditions de la loi, mais ce moyen, à ma connaissance, n'a pas encore été employé et ce, malgré qu'on ait mis très peu d'empressement à constituer des sociétés de crédit.

En effet, on ne connaît jusqu'à ce jour que la société de crédit du

Pas-de-Calais qui fonctionne d'une façon admirable. (Il faut noter que M. Ribot, le principal auteur de la loi, est sénateur du Pas-de-Calais.)

Voici, maintenant, quelles seraient les annuités à payer par les emprunteurs aux conditions de la loi et des règlements en vigueur.

Pour les contrats consentis à des personnes au-dessous de vingt-cinq ans :

| | |
|------------------|--------|
| Pour 15 ans..... | 9,05 % |
| Pour 20 ans..... | 7,41 % |
| Pour 25 ans..... | 6,25 % |

Ces annuités augmentent légèrement avec l'âge des contractants.

En résumé, pour une maison et un terrain d'une valeur de 5.000 francs, il y aurait d'abord, pour le contractant, 620 francs de frais immédiats représentés par la prime d'assurances, dite prime unique, et pour les frais d'acquisitions et d'hypothèques. Le total général des dépenses serait donc de 5.620 francs. L'homme devant posséder en propre 1.000 francs, le total de l'emprunt serait de 4.620 francs et le montant de la somme annuelle à payer de 280 francs, pour un contrat de 25 ans.

Naturellement, les annuités varient suivant la durée du contrat et l'âge du contractant. Je ne m'étends pas sur les conditions d'application de la loi, estimant que les Comités de patronage et les syndicats agricoles sauront bien conseiller utilement les intéressés et pourront, au besoin, se substituer à eux pour les formalités à remplir.

Quels résultats les ouvriers ruraux pourront-ils retirer de l'application d'une loi faite à leur intention ?

A mon avis, ce sera en l'utilisant que les ouvriers apprendront à en connaître les avantages et les imperfections. Ce sera en l'utilisant qu'ils obligeront le Parlement à la modifier de façon qu'ils n'aient pas à payer des annuités plus élevées que le loyer réel des immeubles acquis.

Pourquoi, aussi, limiter à 1.200 francs le prix du terrain à acheter et sa contenance à un hectare. Il y aurait lieu d'augmenter le chiffre des prêts pour les terrains et d'étendre leur contenance.

On conçoit également, que les prix et la valeur du terrain varient suivant les régions. En Danemark, on consent des prêts pour achats de terrains jusqu'à 5.200 francs. Pourquoi, en France, n'en ferait-on pas autant ?

En Belgique, on prête à 2 % aux particuliers et à 3 % aux sociétés de constructions. Il n'y a aucune raison pour que nous ne jouissions pas des mêmes faveurs.

Les frais de main-levée et d'hypothèques sont trop élevés. Les frais d'enregistrement, les honoraires des notaires et des conservateurs d'hypothèques pourraient être réduits ou supprimés.

Lorsqu'il s'agit des avantages à accorder aux divers pensionnés de l'Etat ou des administrations, on ne lésine jamais : dispenses de timbre, de frais d'administration ; service des pensions civiles à la charge de l'Etat, etc., etc.

On se demande comment et pourquoi les producteurs de la terre ont toujours consenti à supporter toutes ces dépenses sans protester ; on se demande surtout pourquoi ils ne jouissent pas des

mêmes concessions que ceux dont le produit du travail n'est jamais l'objet de pertes, telles que grêle, gelée, sécheresse, mortalité du bétail, etc.

Oui ou non, l'ouvrier rural rend-il autant de services à la nation que le fonctionnaire ou le soldat ? Toute la question est là.

Si l'on admet que le premier est, tout au moins, aussi indispensable que les seconds, il faut admettre aussi qu'il a droit à autant d'égards.

Si l'on fournit aux fonctionnaires les moyens de se reposer à la fin de leur carrière; on doit également donner aux ruraux l'outil qui leur assurera plus tard le repos et la sécurité des vieux jours. Jetons les yeux de ce côté, si nous voulons arrêter l'émigration des campagnes.

Quand on songe qu'une poignée de fonctionnaires occupe, pendant des mois, 600 députés à 42 francs par jour, pour obtenir l'amélioration de leur sort ; que ces mêmes fonctionnaires ont obtenu, depuis quelques années seulement, 23 millions d'augmentation de traitement ; que, chaque année, le Parlement inscrit au budget une somme de cent millions, pour les pensions civiles, on se demande si, dans un petit coin de ce budget, il ne serait pas possible de trouver quelques centaines de mille francs pour favoriser et modifier l'application d'une loi dont profiteraient des millions de travailleurs ruraux.

Mais ces derniers se leurrent s'ils attendent des professionnels de la politique, l'amélioration de leur sort.

S'ils ne savent s'imposer, on leur produira toujours de beaux discours ; mais, qu'ils n'attendent pas que, pendant leur sommeil, on leur vienne servir le mieux-être sur un plateau d'argent !

Il appartient à ces ruraux de se grouper en associations syndicales, afin que, en plus des avantages éducatifs et matériels qu'ils y trouveront, ils puissent faire bloc et montrer qu'ils comptent pour quelque chose dans la nation.

C'est dans cet espoir que je conclus. Et, j'ajoute qu'il faut, par tous les moyens, faire connaître dans les campagnes la loi sur les habitations à bon marché.

Il faut intéresser les ruraux à son application, secouer leur torpeur et encourager leur initiative. Sa connaissance et son application seront les leviers qui la feront perfectionner. Telle qu'elle nous est donnée, elle marque un progrès. Profitons-en en attendant mieux.

DECHAUD.

Un homme, c'est celui qui essaye de se conduire, non selon ses passions, ses intérêts ou le caprice et la violence d'autrui, mais selon la loi de justice.

Un homme, c'est celui qui sait combattre et souffrir pour tout ce qu'il aime. C'est celui qui sait haïr le mal et lui faire une guerre sans merci, sachant bien que notre ennemi suprême, le seul au fond, c'est le mal.

Un homme, enfin, c'est celui qui sait mourir ; qui comprend que donner sa vie pour une cause ce n'est pas la perdre, mais la sauver.

C. WAGNER.

Quelques Mots de Réponse à mes Amis du « Rural » (1)

Les foins rangés, les moissons ainsi que le battage des grains terminés, nous pouvons dire que les « grandes manœuvres agricoles » sont faites, laissant maintenant quelque répit aux travailleurs ruraux pour penser et discuter. J'en profite pour répondre et réfuter quelques objections de mes camarades en ne touchant que les points les plus opposés à ma pensée ; je ne répondrai pas en particulier à chacun des quatre camarades qui m'ont honoré de leur contradiction, mais plutôt dans un sens général.

D'abord on m'a répondu : « Comme il y a pénétration incessante » il ne peut y avoir opposition d'intérêts entre le métayer et le domestique ou ouvrier ! Mais camarades, si ce n'est que cela, ne peut-on pas dire avec autant de logique qu'il y a pénétration incessante partout, dans toute la hiérarchie sociale ? Pourrait la grande masse de la société crier à l'exploitation. En effet, quelle situation avait Rochette à dix-huit ans, d'après les journaux ? Qu'étaient donc beaucoup de nos députés avant d'entrer au Parlement ? Qu'étaient donc beaucoup de fermiers-généraux, de gros commerçants actuels, dans leur jeune âge ? Beaucoup d'hôteliers, de petits commerçants d'aujourd'hui qui sont assez à l'aise n'étaient-ils pas des métayers dans leur jeunesse ? Les hauts échelons sociaux ne sont-ils pas accessibles quelquefois aux déshérités ? Inversement, ne voyons-nous pas de grandes fortunes se dissiper, de belles situations se perdre pour faire redescendre les victimes sur le tremplin de la misère ? N'avons-nous pas vu des fermiers de plusieurs domaines, donc fermiers-généraux, décliner et devenir de miséreux métayers ?

Cette pénétration incessante ne prouve aucunement qu'il n'y ait pas opposition d'intérêts et de là exploitation quand la chose est possible.

Parlant de l'orgueilleux, le camarade Guillaumin nous dit : « Lequel n'est pas orgueilleux de quelque chose ? » Ici je veux bien reconnaître avec lui qu'une personne manifeste bien souvent, plutôt un juste sentiment de fierté et d'honorabilité que l'orgueil qu'on prétend voir publiquement en elle. Mais lequel aussi ne profite pas de sa situation puissante pour augmenter ses ressources encore, sans se soucier s'il lèse ou non les intérêts d'autrui qui est pauvre ? Maintenant, quant à la division entre « exploités et exploités » le camarade Guillaumin n'a-t-il pas avant moi, dans ce même organe, jeté l'anathème aux métayers qui exploitaient leurs enfants au profit de leurs maîtres ? Si quelques-uns osent exploiter leurs enfants, où seraient donc ceux qui auraient le scrupule de ne pas exploiter les étrangers à leurs familles ? Le camarade Blandin dit que je ne ferai pas croire que les métayers ne sont pas du côté

(1) Voir les numéros 13 et 14.

des exploités ! Je n'ai nullement cette prétention ; au surplus je n'ai dit que ceci : « que la Fédération était une exploitée exploitée », voulant dire par là que les métayers étaient très souvent dans des conditions qui les obligeaient à leur tour d'exploiter leurs domestiques et ouvriers, ce qui est vrai, il me semble.

Parlant de l'action syndicale, notre camarade Guillaumin critique le « bluff, les opinions toutes faites ». Je l'approuve quant aux opinions toutes faites ; il serait absurde d'annihiler son jugement, d'étouffer sa pensée sans l'amener à une droite analyse des faits ; cependant lequel de nous n'a pas une opinion se rapportant à celle d'autres hommes ayant vécu avant ou en même temps que nous ? Et quant au bluff tous les jours la grande presse ne fait que s'en servir pour mieux tenir le peuple dans l'obscurantisme et la domination.

Lorsque nous avons à lutter contre nos oppresseurs, je ne vois pas l'utilité d'aller dire que des discordes intestines nous dévorent, que des divisions nous affaiblissent, que le coup projeté ratera ; ne vaut-il pas mieux, au contraire, tenir caché tout cela, et annoncer une force, une cohésion au-dessus de la réalité, car la très grande sagesse ressemble à de la peur, et la peur, en même temps qu'elle décourage nos adhérents, fortifie nos adversaires et les pousse à la résistance.

Niel, en voulant conserver ses sympathies au gouvernement et aux parlementaires pour accompagner un ministre ou un chef de bureau en balade, pour mettre si possible une main dans *l'assiette au beurre*, pour ne pas écartier trop loin cette sinécure probable ne pouvait que déconseiller la grève générale. Il a suivi d'ailleurs la tactique réformiste qui mène aux antichambres, aux salons, aux honneurs, aux ministères, à la chambre des députés, ses militants ; tandis que la tactique révolutionnaire ne mène qu'en prison. Quand un généralissime dans un discours retentissant proclame à l'avance la défaite, cette défaite est bien près d'être certaine, parce que les hésitants ont bientôt perdu leur minime sentiment de révolte pendant que des rivalités se déchainent à l'intérieur.

Il me semble que le camarade Guillaumin passe tout-à-fait à côté de la question en ce qui concerne la grève de solidarité pour les postiers. « Certains » postiers gagnent 5 à 6.000 francs, dit-il. Oui, c'est vrai, mais il est bon de remarquer que leur grève ne visait aucune augmentation d'appointements. Si leurs chefs d'administration avaient quelques faveurs imméritées pour les personnes du beau sexe avec lesquelles ils flirtaient, les autres avaient pour premier devoir de réclamer droit et dignité à ces chefs. La C. G. T. aurait fait aboutir leurs réclamations, ce n'était que justice ; car les forts émoluments ne créent pas toujours seuls le bien-être.

Puis comme a dit Guy-Grand : « la démocratie ne s'organise-t-elle pas toujours de bas en haut au milieu des convulsions et des incertitudes, pendant que l'autorité veut gouverner de haut en bas en broyant toujours droit et liberté sous sa puissance ? » D'ailleurs la

C. G. T., avec le seul bon vouloir de ses adhérents, aura toujours des difficultés pour se mouvoir, quel que soit son administrateur en chef. Beaucoup d'institutions, de grands corps sociaux n'ont-ils pas une discipline appliquée par contrainte légale ?

On pourrait dire que la C. G. T. est presque unique en sa structure et ses principes. Moi aussi, je suis loin de vouloir l'accabler, mais je puis dire que je n'accepte pas, néanmoins, non plus toutes ses théories ; elles sont assez variées d'ailleurs. Je puis la comparer à un grand édifice qui serait éclairé par plusieurs lumières : des rouges, des roses, des vertes, des bleues, et certes il se peut que le camarade Guillaumin trouvera plus belle telle lumière, tandis que pour moi ce sera telle autre ; c'est là le jugement particulier.

Je me plaindrais à répéter à satiété aux camarades, par exemple, la phrase célèbre de Grandjouan : « Ne nous arrêtons pas trop sur la route de la révolution pour admirer les petites réformes que nous lâche, après maintes luttes, la bourgeoisie capitaliste. Poursuivons-la sans relâche comme le voleur qui a pris notre butin et qui, affolé, laisse tomber quelques bribes dans le but de nous retarder pour nous distancer dans la course, car elle espère ainsi alléger sa charge et reculer sa déchéance ; mais poursuivons encore et nous la clouons sur son or ». Je me plaindrais de leur dire que la revanche ne doit pas avoir lieu sur l'Allemagne comme nous l'enseignent chaque jour les bluffeurs de l'exploitation, mais au contraire sur la classe du capital, sur ceux qui étouffèrent la Jacquerie dans le sang et le feu ; sur ceux dont les ancêtres couronnèrent Guillaume Lalle d'un trépied chauffé à blanc. Voilà où doit être la revanche, car tout sentiment de révolte n'est pas étouffé dans notre vieux sang gaulois. Non, il y a encore en nous tous des sentiments d'horreur et d'indignation, de haine et de colère qui nous donnent l'impulsion nécessaire pour briser les chaînes de l'oppression et de l'iniquité.

Mais, par contre, je déplore de voir rappeler sans cesse à nos camarades, qu'en vertu de la constitution d'une commission mixte, il leur faut une modération de langage exemplaire, empreinte de la plus grande cordialité, de la plus noble courtoisie ; cela me paraît quelque peu humiliant. J'aurais peur d'étouffer à jamais des plaintes et des angoisses trop douloureuses dans le cerveau rustique de nos camarades. J'aurais crainte de tuer les initiatives, les volontés qui chaque jour s'éveillent, venant attester l'utilité incessante de la lutte du droit contre l'autorité. D'ailleurs les souffrances, les privations, les peines, les douleurs ne parlent qu'au cœur et ne sauraient avoir un langage déterminé. Je m'étonne que des hommes, comme nos amis du *Travailleur Rural*, qui affirment sans cesse vouloir garder leur indépendance d'esprit entière, leur faculté de critiquer, leur liberté de penser, leur liberté d'agir ; qui ont le désir d'affranchir les adhérents des syndicats paysans du milieu qui les sujétionne, je m'étonne, dis-je, que ces hommes aient consenti à se laisser mettre le fil à la patte et la main sur la bouche pour le seul bénéfice d'aider

des Messieurs dans l'élaboration d'un bail-type qui servira de base, Dieu sait combien de fois !

Le camarade Bernard m'assure qu'à « l'heure finale » la Fédération ne passera pas dans le camp des exploités ; c'est très possible. Cependant rien ne me prouve pour cela qu'elle ne fera pas un rempart sûr et indestructible le jour où le prolétariat industriel s'aviserait de vouloir jeter par terre la vieille société vermoulue ! La constitution de cette commission mixte m'en a donné de suite le sentiment. Qu'une grande agitation secoue notre pays, bientôt nous verrons les propriétaires lâcher prise, donner quelque aisance à leurs métayers ou fermiers, leur permettre d'acheter au bout de quelques années un lopin de terre — comme le désire déjà le camarade Bouyeul, et il n'est pas le seul — de faire de tous des petits propriétaires ; les riches savent que c'est la meilleure garantie pour le maintien de l'ordre social actuel. Faire de tout petits possesseurs, dont le passif égalerait l'actif, ils savent que c'est le meilleur moyen de ruiner la doctrine révolutionnaire et ses effets.

Nos ministres n'y avaient-ils pas songé quand ils parlaient de donner aux syndicats le droit de posséder, pour qu'ensuite, à la moindre vétille, les dommages-intérêts pleuvent sur ceux-ci et les ramènent à la sagesse ?

Esprit de révolte annihilé, la Fédération ne serait à ce moment qu'une grande indifférente laissant se dérouler les événements sociaux sans y participer. De plus l'agriculture perfectionnant toujours son outillage, l'étendant partout ; l'emploi de chevaux pour ce mécanisme sans cesse modifié accélérant encore la rapidité d'exécution des travaux agricoles, — le journalier deviendra inutile pour l'agriculture sauf en quelques cas forçés. D'autres machines, les concasseurs de pierre, lui dérobant son travail autre part, il n'aura, seul avec l'ouvrier industriel, que la révolte en perspective.

GOVIGNON Jean,

du syndicat des bûcherons de Bourbon-l'Archambault.

Lettre ouverte au camarade Govignon

Mon cher ami,

Puisque tu as jugé utile de revenir sur la question par toi exposée dans le n° 13 et discutée dans le numéro suivant par plusieurs camarades, tu me permettras bien une réponse immédiate à ta réponse, de façon à ce que le débat soit clos définitivement cette fois-ci.

A propos de la pénétration des classes, il me semble que tu attaches à quelques faits particuliers une importance vraiment exagérée.

Les cas de prolétaires parvenant à de hauts échelons sociaux sont si peu fréquents qu'il faut les considérer comme des exceptions un peu phénoménales — et dont il n'y a nulle conclusion générale à tirer. Ils s'appliquent d'ailleurs, le plus souvent, à des hommes doués de quelque don supérieur, ou qui ont bénéficié de circonstances extrêmement favorables, ou qui ont agi, soit avec une audace étonnante, soit avec un manque de scrupules absolu.

Bien rares aussi sont les gens qui, ayant occupé une belle situation, en reviennent au travail mercenaire.

Il n'y a donc pas à comparer ces faits vraiment exceptionnels avec les cas de journaliers mués en métayers ou petits fermiers, et réciproquement : — ces derniers cas étant de tous les jours, sont presque la règle. Ce n'est pas du tout la même chose.

Je n'ai pas jeté l'anathème aux cultivateurs qui emploient leurs enfants sans les rétribuer. J'ai dit que c'était une coutume inique et intolérable, voilà tout. Les mœurs sont à condamner plus que les hommes. Les parents croient qu'il leur est possible de faire cela qui s'est toujours fait. Et les enfants se trouvent parfois, sans trop s'en rendre compte, *plus exploités* que les domestiques soumis à la loi brutale de l'offre et de la demande.

Pourquoi, blâmant Niel derechef de son rôle au moment de la grève des postiers, sembles-tu croire qu'il n'a agi que par calcul, intérêt ou ambition personnelle ? As-tu des preuves ? Sinon, pourquoi accuser un adversaire, simplement parce qu'adversaire ? Va-t-il donc être de mode, dans le syndicalisme comme dans la politique, de prêter les plus noirs desseins à ceux qui pensent autrement que soi, de les considérer comme des ambitieux, des traîtres ou des fourbes ?

J'ai de la sympathie pour Niel, parce que sa façon d'envisager l'action syndicale me semble la plus logique, parce qu'elle correspond, en tout cas, à mon idéal personnel. Pure sympathie d'idées. Je ne connais point l'homme et lui m'ignore absolument, — ses amis aussi. Je n'ai pas encore vu un seul numéro de *l'Action Ouvrière*, journal des réformistes, qui paraît depuis deux mois. Tandis que les révolutionnaires m'ont fait l'honneur de m'adresser la première livraison de leur revue mensuelle, *la Vie Ouvrière*, récemment fondée. Le sentiment qui me fait préférer l'idéal réformiste est donc tout spontané.

Tu dis que le propre des réformistes est de conduire aux honneurs, tandis que la voie révolutionnaire mène à la prison. Ce n'est pas toujours vrai.

Briand, à l'époque où il prêchait la grève générale, n'avait rien d'un modéré ; il a tout de même fait son chemin !...

Et, te souviens-tu du rôle de Gérault-Richard, il y a quinze ans, au temps où il publiait le *Chambard* ? Lui aussi était un révolutionnaire à tous crins ; lui aussi tâta de la prison. Tu sais ce qu'il est devenu,...

Il serait donc difficile de dire, quant à présent, quelles seront, dans quinze ans, les personnalités en vue du monde syndical les plus rapprochées du pouvoir et des honneurs.

Pour en revenir aux événements de mai, je te ferai observer que Niel ne dénonça pas une situation insoupçonnée, mais qu'il traduisit seulement une impression que tout le monde ressentait ; c'est assez différent.

Ta comparaison de la C. G. T. à une armée en campagne et du discours de son secrétaire à l'ordre du jour d'un généralissime, est bien illusoire. De tous les grands corps sociaux dont tu parles plus loin, s'il en est un dont tu puisses dire qu'il est basé sur une discipline appuyée par la contrainte légale, c'est bien l'armée. Dans l'armée, tout est autorité, compression. Le syndicalisme, au contraire, groupe des hommes libres qui ne sont liés que par une communauté de sentiments et une aspiration identique vers un sort meilleur.

Les soldats obéissent sans réflexion à des ordres qui les font participer à un plan auxquels ils ne comprennent rien le plus souvent ; les ouvriers se doivent d'agir quand ils ont décidé d'agir, mais seulement alors, et dans un but qu'ils connaissent et qu'ils approuvent. S'ils étaient à ce point de cohésion et d'unité que la décision prise soit appuyée par tous, s'ils marchaient avec le sentiment qu'ils le doivent, cette discipline volontaire serait admirable — bien plus que la discipline militaire — et les syndicats seraient très forts. Il ne semble pas qu'on en soit encore là.

En tout cas, une action générale de la classe ouvrière, si tant est qu'elle soit possible, ce dont je doute, ne peut être tentée que dans un but élevé, connu et compris de tous, et intéressant plus ou moins tout le monde.

En était-il ainsi en l'occurrence ? La question de salaire, me dis-tu, n'était pas en jeu. Il ne s'agissait que de protester contre des procédés d'injustice et de favoritisme, contre les impolitesse faites à quelques dames et l'accueil trop empressé fait à quelques autres.

On n'attachera jamais trop de prix aux questions de dignité, de moralité, de justice. Et la protestation avait sa raison d'être, — mais dans la corporation elle-même, qui eût dû se dresser avec ensemble s'élever avec vigueur contre des procédés condamnables.

Mais, alors que dans la corporation même ils n'étaient que quelques-uns à marcher, le prolétariat pouvait-il s'enthousiasmer pour cette question, très spéciale, de dignité intérieure d'une classe de fonctionnaires ? Cheminots et métallurgistes, verriers et terrassiers, ceux du textile et ceux de la chaussure pouvaient-ils vraiment, au nom de la solidarité, de la dignité commune, suspendre le travail ? Hélas ! on n'a qu'à se souvenir de la tentative pour les « huit heures » qui, celle-là, avait pourtant une portée générale.

Il faudrait une éducation très avancée, une cohésion parfaite pour espérer soulever ces masses pour des questions de détail ; et, si les

choses en étaient là, chaque corporation saurait très bien faire respecter les règles de justice et les droits primordiaux de ses membres sans le concours des corporations non intéressées.

Tu soutiens la nécessité du « bluff » en disant que la grande presse ne se fait pas faute d'en user et d'en abuser, — ce qui est parfaitement exact. — Mais, est-il bien nécessaire que nous adoptions les procédés que nous réprouvons chez nos adversaires ? Je ne puis l'admettre et si nous ne pouvons pas ne pas le faire, je dis que c'est tout à fait regrettable. Jusqu'à preuve du contraire, je soutiens, quant à moi, qu'en agissant avec clarté, loyauté et franchise, on peut réussir tout aussi bien, — et le succès obtenu n'est pas gâté par l'amertume de se dire qu'on a perpétué des procédés méprisables. Il s'accompagne, au contraire, de la joie saine d'avoir fait hausser la dignité humaine.

La phrase imagée de Grandjouan est une de ces formules un peu prétentieuses qui ont l'air de condenser des tas de vérités en quelques mots bien choisis et qui, au fond, ne signifient pas grand'chose. Pour mon compte, je la tiens pour fautive parce qu'elle confine à l'absolu et, qu'en réalité, dans la lutte sociale, il n'y a pas d'absolu ; tout se passe en demi-mesures et je crois que, de plus en plus, il y a chances qu'il en soit ainsi. Le monde du travail obtiendra des améliorations sans cesse plus importantes ; l'État reprendra les grands monopoles ; les syndicats et coopératives auront un rôle toujours plus considérable. Et voilà. Je ne crois pas, quant à moi, au coup de baguette magique transformant, du jour au lendemain, le vieil ordre de choses.

Cet intermède étant clos, veux-tu me permettre de pousser plus avant la scène parlante de Grandjouan. La classe ouvrière a poursuivi sa route ; elle a exterminé le capitalisme ; elle est maîtresse des richesses.

Or, la vieille société ne connaissait pas seulement la division entre exploités et exploités. Elle comprenait encore des forts et des faibles, des intelligents et des stupides, des audacieux et des timides, des laborieux et des paresseux, des gens de cœur et des brutes, des scrupuleux et des êtres sans moralité ni conscience, des passionnés et des continents, des alcooliques et des sobres, etc., etc.

Alors, étant donné l'éducation morale encore rudimentaire de l'individu — éducation dont le syndicat s'est trop désintéressé jusqu'ici — je vois fort bien les audacieux, les forbans, les malins, les « sans conscience » et les « sans scrupule » du parti vainqueur se jeter sur les richesses conquises, les accaparer, les conserver ; — et les faibles, les timides, les sentimentaux, les consciencieux, les scrupuleux, ne s'apercevant guère du changement...

Je revendique personnellement la responsabilité de l'avis concernant l'appel à la modération. Je reconnais qu'il n'a plus sa raison d'être, le rôle de la Commission s'étant limité à l'élaboration du bail-

type. Mais cet avis m'avait paru logique dans le moment, et il répondait d'ailleurs assez, je ne te le cache pas, à mon sentiment personnel. Dès le début de la publication du *Rural*, je n'ai pas cessé de dire, verbalement ou par lettre, aux camarades : « Gardez-vous donc d'employer à tout venant les termes d'*exploiteur*, *crapule*, *cannaille* et autres épithètes malsonnantes ; vous prétendez frapper l'esprit du lecteur en les répétant à satiété : c'est une erreur ; vous le lasserez, au contraire, et vous ne lui aurez rien prouvé. Faites un exposé simple et sincère des faits, les faits parlent d'eux-mêmes, et le lecteur, au récit de tel abus de pouvoir, de telle indécatesse, de telle grossièreté d'un « maître », saura bien se dire que celui-ci est un exploitateur, une crapule, un voleur. Vous lui aurez suggéré cette constatation au lieu de la lui imposer ; son esprit en sera bien plus sûrement pénétré. »

Au surplus, les correspondants du *Bulletin* me rendront cette justice que j'ai toujours respecté leurs idées, même les plus osées. Et, sais-tu combien d'articles ont été refusés à cause de leur ton trop violent ? Un seul. Et, sais-tu ce qu'est devenu son auteur ? Il n'y a pas d'indiscrétion à le dire : il est entré au service d'un bourgeois et sa boutonnière s'orne du symbolique *poireau*. Oui, mon vieux, la vie a de ces ironies...

En résumé, je ne demande pas aux camarades qui envoient de la copie, un style académique, comme tu le dis en plaisantant. Mais je leur demande de ne pas dire des choses très ordinaires avec des airs d'exaltés ou de braillards en goguette ; c'est un peu différent. Le style indigné, véhément, s'explique sous le coup d'une explosion de colère ; le style injurieux, surtout à froid, me paraît inadmissible.

Je parcours régulièrement le *Travailleur de la Terre*, organe des Bûcherons, des Horticoles et des Agriculteurs du Midi. J'y trouve des articles de bonne documentation, et aussi des articles un peu outranciers, un peu violents ; je doute que ces derniers servent mieux que les autres votre cause...

La grande masse de la société, dis-tu, crie à l'exploitation. En réalité, la masse subit et ne crie pas. Ceux qui s'agitent ne sont encore qu'une petite minorité. Et, souvent, ce ne sont pas les plus malheureux ; l'extrême misère, tu ne l'ignores point, confine à une sorte d'abrutissement et n'est apte à aucun sursaut rénovateur. Il y a des exceptions : je le sais, les bûcherons en sont une. Mais les syndicats les plus anciens, les plus puissants, les plus riches n'appartiennent-ils pas aux professions les plus favorisées ? Et n'est-ce pas dans les pays arrivés à un certain degré de bien-être que le syndicalisme progresse le plus ?

Pour en revenir à ce qui nous concerne, ce qui me peine dans les théories que tu exposes avec un incontestable talent et une évidente sincérité, c'est le découragement qu'elles sont susceptibles de jeter parmi les cultivateurs syndiqués, — si peu nombreux déjà ! Ne seraient-ils pas en droit de dire avec quelque raison :

— Puisque nous sommes aussi des exploités, à quoi bon rester syndiqués? Vivons notre petite vie comme nous pourrons et tant pis pour le reste!

Tu exaspères les intérêts particuliers; tu crées des *sous-classes* à l'infini, qui s'opposent les unes aux autres. Je persiste à croire qu'il faut voir les choses de plus haut et que tout avantage obtenu par les domestiques, tout avantage obtenu par les journaliers, nous rapproche d'une rénovation salutaire de la vie rurale. Donc, pas de guerre ouverte ni de coups d'épingles perfides entre ces différentes catégories de travailleurs qui forment l'ensemble du prolétariat paysan. Au contraire, c'est la pratique d'une large solidarité qui doit dominer tous les rapports.

Les intransigeants de la pure doctrine que tu représentes en la circonstance, me font un peu l'effet de missionnaires exaltés, mais ignorants de la vie, qui prêcheraient chez des colons indifférents ou officieraient dans un temple vide...

Pardonne-moi cette image à laquelle je n'attache aucune malice et qui vaut ce que valent toutes les images, c'est-à-dire assez peu de chose, et accepte en conclusion ma fraternelle poignée de main syndicaliste.

Emile GUILLAUMIN.

POÉSIE

L'Homme de la Terre

(Suite et Fin).

L'pésan qu'on appell' « villageois »
Dans les salons d'la bourgeoisie
S'tromp' jamais sur la courtoisie
Et la politess' du bourgeois,
C'est point qu'y fass' fi d'soun' alliance,
Ben au contraire, y d'mand' pas mieux.
Mais son mauvais sort est si vieux
Qu'ça y en a donné d'la défiance.
V'là des cent ans et des cent ans
Qu'y peine et qu'y trimè comme eun' bête;
Dam ! ça met du plomb dans la tête,
Voyez-vous, d'souffri' si longtemps
Tout'sortes d'misères et d>alertes
Avec toujou' des m'nac's dans l'air !
Si nos paupier's se sont ouvertes,
J'avons ben gagné d'y voir clair.
Si c't'expérience est accordée,
J'peux pas vous dire, en vérité,
J'peux même pas vous donner idée
Du prix qu'all' nous aura coûté.
C'est pourquoi nous prenons licence
D'ruminer nos parol's quéqu'fois
Avant que d'fair' vot' connaissance.
V'êt's pas fiers, v'entrez même cheux nous
Vous souriez pour nous mettre à l'aise,
Vous vous assevez su' not' chaise,
Vot' fill' prend l'chat gris su' ses g'noux.

Vous goûtez à la soupe aux raves
 Et, si l'veulons d'mander pardon
 D'not' pauv' ménage à l'abandon,
 Vous dit's : « C'est très curieux, mon brave ! »
 Contr' le feu, d'avant la vieill' maman,
 La d'moisell' qui fait des peintures
 S'campe et s'écrie : « Est-ell' nature !
 « On en f'rait quéqu' chos' de charinant ! »
 Et la pauv' vieill' pris' d'inquiétude,
 La r'gard' et, laissant pendiller
 Ses mains au creux d'son tablier,
 Sourit tout d'mêm' par habitude.
 Mais, v'yez-vous, tout la bonté
 D'ont vous v'nez nous donner l'étrenne,
 C'est trop joli pour que ça prenne,
 On voit trop bien qu'c'est de l'appreté.
 On d'vin' que tout d'suite, en sortant,
 Presqu'à la port' de not' chaumière,
 Vous alléz dire en plaisantant :
 « Tout d'mêm' que ça puait la misère ! »
 Y a pas grand mal jusqu'à présent,
 Seulement, les gens d'vot' caractère
 Doiv'nt pas frayer cheux les pésans
 Qui sont simpl's et lourds comm' la terre.
 L'vous d'mandons pas d'êt' si poli,
 D'admirer not' demeure usée
 Comme on r'garde un' sall' de musée
 Où tout c'qu'est vieux paraît joli.
 L'pésan, lui, la trouv' laide et noire ;
 Vous dit's qu'alle est belle aujourd'hui,
 Y croira qu'vous vous f'chez d'lui.
 Et qu'vous y contez des histoires !
 Non ! Faut v'nir à la boun' franquette
 Autour du feu, s'asseoir en rond
 Pendant qu'le chat gris fait ron-ron
 Et qu'on vidé un verr' de piquette.
 Parlez-y de c'qu'y comprendra,
 D'ses moissons, d'son fumier, d'sa vigne
 D'la chasse ou d'la pêche à la ligne,
 Vous verrez qu'y s'apprivois'ra....

Gabriel NIGON!

AVIS

Il est rappelé aux Camarades des communes avoisinant Moulins, que
 la Coopérative de consommation « La Famille », 31, rue des Couteliers,
 Moulins, est en mesure de leur fournir tous articles d'épicerie, confiserie,
 articles de ménage, etc., à des conditions très avantageuses. Tous les
 articles sont vendus avec garantie de qualité et de poids.

Pour se faire admettre comme adhérent, il suffit de verser un droit
 fixe de UN FRANC et d'être agréé par le Conseil d'Administration.

BIBLIOGRAPHIE

L'Action Ouvrière, journal syndicaliste-réformiste, paraît tous les 15
 jours, 83, Faubourg Saint-Martin, Paris, X^e. — Six francs par an.

La Vie Ouvrière, revue d'études, syndicaliste-révolutionnaire, paraît
 le 15 et le 20 de chaque mois, 42, rue Dauphine, Paris, V^e. — Dix francs
 par an.

Le Gérant

Moulins. — Imp. du Progrès Social.

Vu pour la publication de la
 signature de M. S. Guillan
 le 20 - 1 - 1910 Le Maire



M. S. Guillan
 (Signature)



